



L'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants en partenariat avec l'Université de Paris 8 vous propose un

MASTER 2

«DROIT DE LA GESTION DES ETABLISSEMENTS DE SANTE, SANITAIRES, SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX»

Objectifs de la formation

- définir un projet d'établissement ;
- gérer un établissement
- maîtriser la responsabilité médicale et hospitalière, les droits de l'usager et du patient
- assurer la qualité et la sécurité de la prestation (vigilances, accréditation)

Public concerné

Ce diplôme s'adresse à des candidats déjà insérés dans le milieu professionnel et qui sont amenés à évoluer dans leur emploi ou qui aspirent à d'autres fonctions.

Il s'agit notamment de :

- cadres administratifs, médicaux ou paramédicaux ayant vocation à participer au pilotage
- cadres syndicaux, élus locaux, cadres de mutuelles de santé, directement intéressés par le fonctionnement des établissements
- cadres en exercice du secteur sanitaire, social et médico-social public et privé

Critères d'admission

- être titulaire d'une Maîtrise ou d'un Master 1 en droit délivré par une université française ou diplôme équivalent de profession de santé, sociale ou médico-sociale ...
- entreprendre une validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)
- après un entretien avec les responsables de la formation

Organisation de la formation

Le master 2, réparti en 5 unités d'enseignements comporte 17 éléments constitutifs et un mémoire. Le mémoire doit être choisi en relation avec les matières étudiées dans le master et soutenu à la fin des enseignements et du stage.

UE 1 – Savoirs fondamentaux (60h)

- Droit des personnes et bioéthique
- Méthodologie et déontologie
- Droit du patient (maladie, handicap, vieillesse)
- Système de santé et protection sociale

UE 2 - Droit de la santé (35 h)

- Droit du médicament et des produits de santé
- Environnement et santé, risques sanitaires

UE 3 - Systèmes et institutions (60 h)

- Notions d'établissements de santé, sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Economie et politiques du secteur sanitaire, social et médico-social
- Droit des institutions sanitaires, sociales et médico-sociales

UE 4 - Etablissements : Projet, Organisation, Financement (1) (60 h)

- Organisation juridique interne des établissements
- Contentieux, responsabilité civile et pénale
- Projet d'établissement, assurances
- Droit de la responsabilité administrative

UE 5 - Etablissements : Projet, organisation, financement (2) (80 h)

- Certification, qualité et évaluation de la prestation,
- Tarification et financement de la prestation
- Droit de la gestion des ressources humaine,
- Prise en charge individualisée du bénéficiaire de la prestation

Mémoire

Un mémoire en fin d'année est à produire (80 à 100 pages). Il est soutenu devant un jury composé d'un enseignant-chercheur et d'un professionnel.

Stage pratique (450 h / 1 an)

Les étudiants accomplissent obligatoirement un stage pratique de trois mois (450 heures) dans un établissement ou un organisme privé/public. Cette période en entreprise s'étend sur 1 an en contrat de professionnalisation. Le stage peut être réalisé par l'étudiant dans l'établissement auquel il appartient et dans ses fonctions.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes et moyens pédagogiques mobilisés (cours, séminaires, études de cas) construisent une continuité qui, au-delà de la transmission des contenus techniques, est organisée pour développer la capacité globale des stagiaires :

- à apprendre, à opérationnaliser des contenus conceptuels, à modéliser
- mais aussi à étendre et à mobiliser leur surface relationnelle au bénéfice de leur fonction.

La mise à disposition de dispositifs de communication électroniques s'inscrit dans cette logique. Il est apporté un soin particulier en ce qui concerne la sélection des étudiants et la composition d'un corps enseignant « mixte » alliant universitaires et professionnels de haut niveau.

Volume horaire

787h dont 295 heures de formation en présentiel, 42h d'examens et soutenance et 450h de stage pratique

50h consacrées aux enseignements de l'Institut de la FEHAP comprenant une journée d'orientation et 3 séminaires de 2 jours en 2014.

Validation des enseignements

Assiduité aux enseignements et au stage pratique :

- Contrôle des connaissances, examens semestriels (écrit, oral, contrôle continu),
- Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel,
- Stage de trois mois (450 heures) dans un établissement ou un organisme privé ou public.

Lieu de formation

La formation se déroule dans les locaux de l'université Paris 8 à Saint Denis.

Coût

Master 2 **6 000 €** + droits d'inscription de 260 € environ (défini en juillet)

Dates clefs

Dépôt des dossiers : au plus tard le 29 septembre 2013

Entretien d'admission : 2013

Début des cours : octobre 2013

Inscription et contact universitaire

Mme Céline Carle
Université Paris 8
01 49 40 70 90 ou ccarle@univ-paris8.fr

Contact Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants

Mme Celia Barbarisi
01 53 98 95 60 ou celia.barbarisi@fehap.fr